



**RAPPORT D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES 2026**

PRÉAMBULE

Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'EPCI dont elle est membre,
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses ;
- la structure et la gestion de la dette contractée.

Le ROB est transmis au Préfet du Département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre et fait l'objet d'une publication.

Le Budget Primitif 2026 devra répondre aux préoccupations de la population Saint-Gironnaise, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du Projet de Loi des Finances 2026, ainsi que la situation financière locale.

**LE CONTEXTE
ÉCONOMIQUE
NATIONAL**

A – Les prévisions de la loi de finances pour 2026

La loi de finances pour 2026 a pour objectif de **réduire le déficit public de 5% du PIB** (contre 5,4% en 2025). **Le déficit de l'État est ainsi chiffré à 134,6 milliards d'euros (Md€) d'euros** (contre 131,6 Md€ en 2025). La part de la **dette publique atteindrait plus de 118% du PIB** (contre 116% en 2025).

Le **total des recettes de l'État** est estimé à **365,5 Md€**. Le taux de prélèvements obligatoires s'établirait à 43,9% du PIB.

Le texte ambitionne de redresser les comptes publics par :

- **des hausses de recettes fiscales**, en particulier par un effort supplémentaire des contribuables les plus aisés et par la suppression de plusieurs niches fiscales ;
- **une baisse des dépenses de l'État, hors Défense nationale.**

→ La maîtrise des dépenses de l'État

Le texte prévoit de **ralentir la hausse des dépenses publiques**, pour diminuer leur part dans le PIB, qui sera de 56,6% en 2026 (-0,2 points par rapport à 2025).

L'effort pèsera principalement sur la maîtrise des dépenses de l'État. Celles-ci s'élèveront à **près de 501 Md€ en 2026**, soit +10,5 Md€ par rapport à 2025 (au sein du périmètre de dépenses de l'État).

Des économies seront opérées au niveau de plusieurs ministères, dont les moyens stagnent voire diminuent.

Le budget de "Défense" fait exception : il bénéficiera de 6,5 Md€ supplémentaires, soit plus que l'évolution prévue par la dernière loi de programmation militaire.

Plusieurs coupes budgétaires sont prévues, notamment dans le programme d'investissements France 2030 et le Fonds vert.

B – Les dispositions de la loi de finances pour 2026 relatives aux finances locales

Les principales mesures du projet de loi de finances pour 2026 relatives aux communes sont les suivantes :

→ **Les collectivités locales sont associées aux efforts de maîtrise du déficit public** (participation attendue de 2 Md€).

→ La **taxe générale sur les activités polluantes (TGAP)**, dont le coût est supporté par les collectivités pour chaque tonne de déchet enfoui ou incinéré, va augmenter annuellement jusqu'en 2030.

→ La **dotation globale de fonctionnement (DGF)** n'est ni réduite ni revalorisée. Elle est maintenue à son niveau de 2025.

→ Une "prime régalienn" annuelle **de 500 euros** est instaurée pour les maires. Un **régime d'assurance pour les collectivités** en cas de dommages résultant d'émeutes et un fonds de mutualisation pour les indemniser sont créés.

→ **La liaison entre les taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de la taxe foncière est supprimée**, afin que les communes puissent augmenter le premier sans pénaliser les propriétaires résidant à l'année sur leur territoire. Concernant l'assouplissement des règles de liaison entre le taux sur la taxe sur le foncier bâti (TFPB) et le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) :

- Auparavant, si le taux communal de THRS était inférieur à 75 % du taux moyen départemental de THRS, les communes pouvaient augmenter – dans la limite de 5 % et sans règle de lien - leur taux dans la limite de ce seuil ; de même pour les EPCI par référence au taux moyen national de THRS de leur catégorie ;
- La LF 2026 supprime ce seuil de 75 % et le porte à 100 %, les communes et intercommunalités peuvent augmenter chaque année leur taux dans la limite de 10 % jusqu'à atteindre ce taux moyen.

→ **L'expérimentation de la recentralisation du financement du revenu de solidarité active (RSA)**, conduite dans 3 départements, est prolongée jusqu'à fin 2031 (au lieu de 2026). L'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée », qui vise à l'insertion socioprofessionnelle des personnes éloignées de l'emploi, est également prolongée jusqu'à fin 2026.

RETROSPECTIVE 2021 – 2025
et
ORIENTATIONS POUR 2026

Cette analyse se base sur le compte financier unique 2025

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – L'évolution des recettes RÉELLES de fonctionnement

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CFU 2025
Total des RRF (en €)	6 983 286	7 448 443	7 552 076	7 917 244	8 241 299
Évolution des RRF (en %)	-1.71%	+ 6.66%	+ 1.39%	+ 4.84%	+ 4.09%

Pour rappel, différence entre le prévu 2025 et le réalisé :

RECETTES	BP 2025	CFU 2025 prévisionnel	% différence prévu/réalisé
70 Produits	430 246.00	489 087.89	113.68%
73 impôts et taxe	1 054 393.00	1 056 087.00	100.16%
731 Fiscalité locale	3 624 965.00	3 678 859.71	101.49%
74 dotations	2 609 299.00	2 644 838.37	101.36%
75 Autres produits gestion courante	131 001.72	127 988.16	97.70%
77 Produits exceptionnels	0	7 188.28	-%

On constate une augmentation de près de 4% des recettes totales de fonctionnement.

1 – La fiscalité directe et reversée

	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024/2025
Fiscalité directe (TH, TFB, TFNB) dont <i>FNGIR</i>	2 822 361 171 382	2 964 278 171 382	3 247 106 171 382	3 239 406 171 382	3 063 973 171 382	-5.14 %
Attribution de compensation	989 393	989 393	989 393	989 393	989 393	0 %
FPIC	78 189	65 086	76 578	70 369	66 694	-5.22 %
Compensations fiscales	30 635	28 973	32 620	33 694	36 845	+9.04 %
TOTAL	3 920 578	4 047 730	4 345 697	4 332 862	4 328 287	-0.11 %

L'attribution de compensation versée par la Communauté de communes a été corrigée également en 2021 pour tenir compte de la réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales et est restée la même de 2023 à 2025.

L'ensemble des produits fiscaux 2025 sont donc stables par rapport à 2024.

Pour 2026, les taux resteront inchangés et il est à noter que les bases augmenteront d'environ 0.7%, ce qui signifie que le produit de la taxe sera légèrement supérieur à 2025.

→ Évolution des bases entre 2020 et 2026 selon l'état 1259 COM :

Impôts locaux	Bases 2021	Bases 2022	Bases 2023	Bases 2024	Bases 2025	Evolution 2024-2025
TFPB	8 764 320	9 086 914	9 645 364	9 937 017	10 076 555	+ 1.40%
TFNB	32 421	33 296	35 612	35 402	33 195	- 6.23%
TH	-	-	1 698 948	1 530 598	1 120 758	- 26.78%
TOTAL	8 796 741	9 120 210	11 379 924	11 503 017	11 230 508	- 2.37 %

La baisse des bases d'imposition hors évolutions physiques (constructions, travaux...) est de -2.37 % pour 2025. Le rétablissement du vote du taux de taxe d'habitation (TH) pour les résidences secondaires et les autres locaux meublés non affectés à l'habitation est introduit par la loi de finances pour 2023. En 2026, **la liaison entre les taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de la taxe foncière est supprimée**, afin que les communes puissent augmenter le premier sans pénaliser les propriétaires résidant à l'année sur leur territoire.

→ Évolution des bases en 2026 selon l'état 1259 COM :

En 2026, les bases augmentent de 0.7%. L'état 1259 nous est parvenu avant le vote du budget primitif 2026.

Impôts locaux	Bases 2025	Bases prévisionnelles 2026	Evolution 2025-2026
TFPB	10 076 555	10 172 000	+ 0.95%
TFNB	33 195	33 300	+ 0.32%
TH	1 120 758	1 103 000	- 1.58%
TOTAL	11 230 508	11 308 300	+ 0.70 %

→ Évolution des taux d'imposition votés depuis 2021 :

Taux d'imposition	2021	2022	2023	2024	2025
TH	10.68	10.68	10.68	10.68	10.68
TFPB	33.24	33.24	33.24	33.24	33.24
TFNB	1.36	1.36	1.36	1.36	1.36

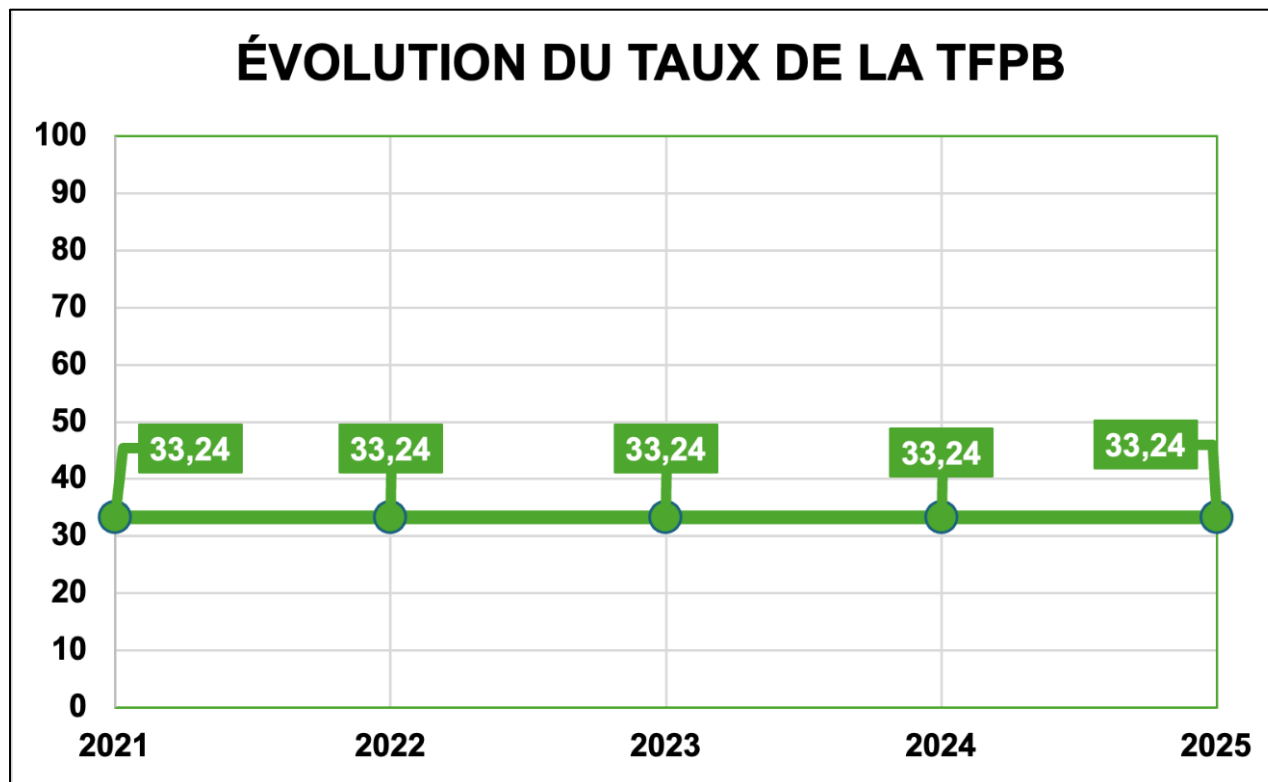
Suite à la suppression de la taxe d'habitation, dès 2021, pour les communes, la perte de recettes qui en résulte a été compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties est ainsi en 2021 de 33.24 % (12.09 % + 21.15 %), inchangé depuis 2021.

Pour 2026, les taux proposés seraient identiques à ceux de 2025.

La recette attendue en 2026 ne serait pas inférieure à celle de 2025, soit 3 235 355 € que l'on inscrira au budget par prudence.

→ Comment sont calculés les impôts communaux ?

Les impôts communaux sont calculés par l'application d'un **taux voté par le conseil municipal** sur **des bases fixées chaque année par les services fiscaux de l'État**. **Les taux d'imposition n'ont jamais augmenté en 5 ans**. Cette stabilité a été décidée par le conseil municipal de la ville de Saint-Girons.



Le taux communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de 33,24 %, est **inférieur à celui de la moyenne nationale** (35,6 %).

Les **bases fixées chaque année par les services fiscaux de l'État ont augmenté** en fonction de l'inflation.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Évolution des bases (services fiscaux)	+ 0,2 %	+ 3,4 %	+ 7,1 %	+ 3,9 %	+1,7 %	+0,7 %

2 – La fiscalité indirecte

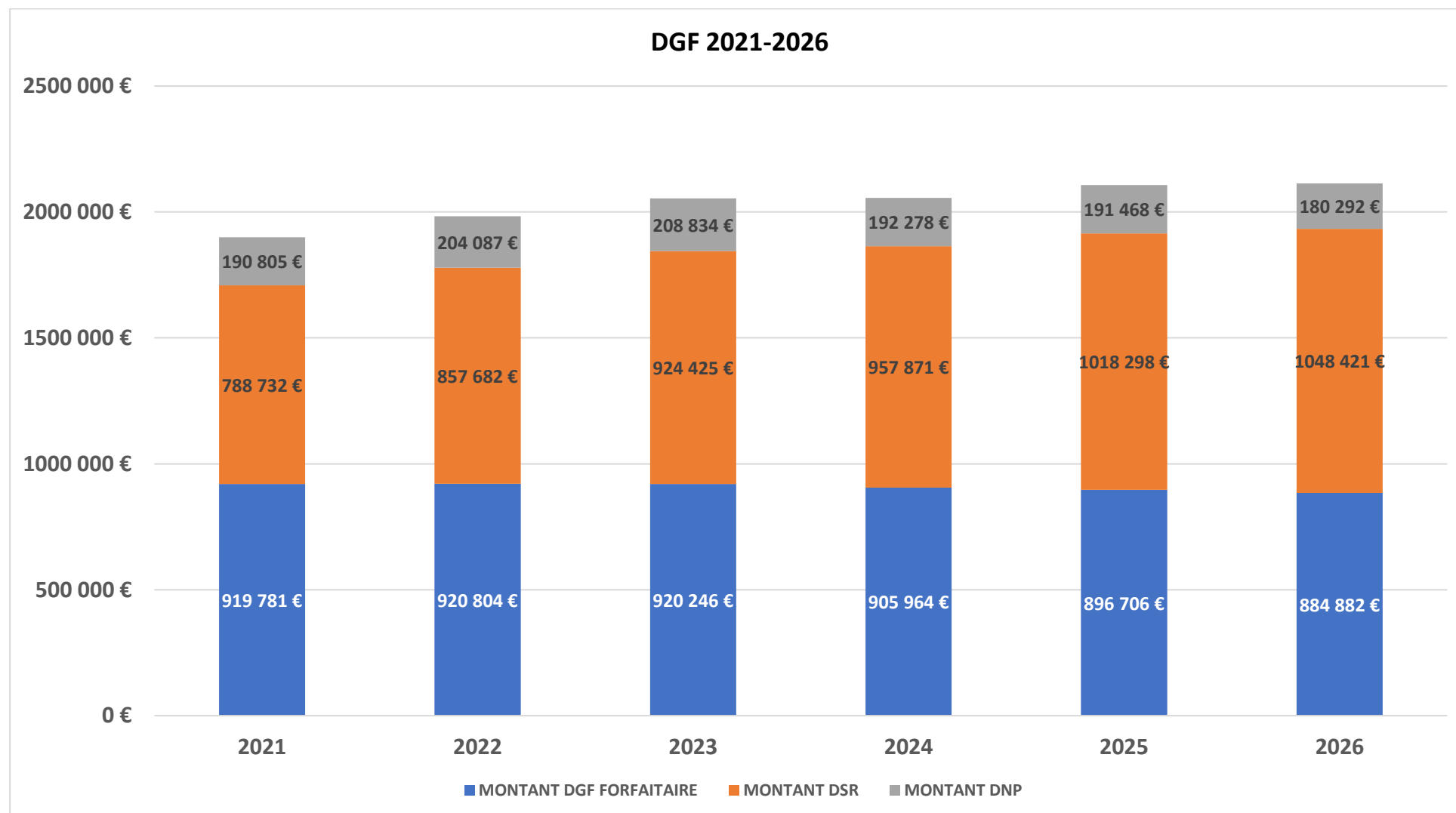
La fiscalité indirecte correspond principalement pour la commune à deux types de ressources.

→ **La taxe additionnelle aux droits de mutation** perçue sur des mutations diverses (immeubles, fonds de commerce, droits de bail...) s'élève à 208 402 € en 2025. Par prudence, en 2026, on reconduirait le montant voté au budget de 2025, **soit 169 000 €**.

→ La taxe communale sur la consommation finale d'électricité a été réformée par l'article 54 de la loi de finances 2021 n'existe plus et a été remplacée par **la fraction d'accise sur l'électricité**. **Depuis le 1^{er} février 2023, ce n'est plus la commune qui fixe son taux**, il s'agit d'une taxe nationale appliquée de manière uniforme sur tout le territoire. On enregistre une hausse d'environ 14 % par rapport à 2024. En 2025, la commune a perçu 157 445 € contre 135 419 € en 2024. Cette année, la DGFIP indique un montant de 13 120 € par mois, ce qui impliquerait une recette 2026 de 157 440 €.

3 – La dotation globale de fonctionnement

La loi de finances pour 2026 prévoyait une enveloppe identique à celle de 2025 mais après avoir pris connaissance des dotations de cette année, la DGF est de 2 113 595 € (+ 7123 €).



→ Evolution des composantes de la DGF :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Évolution 2025/2026
Dotation Forfaitaire	919 781	920 804	920 246	905 964	896 706	884 882	-1.31%
Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	788 732	857 682	924 425	957 871	1 018 298	1 048 421	+2.96%
Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	190 805	204 087	208 834	192 278	191 468	180 292	-5.83%
TOTAL DGF	1 899 318	1 982 573	2 053 505	2 056 113	2 106 472	2 113 595	+0.33%

La DGF prévisionnelle pour 2026 sera donc de 2 113 595 €.

4 – Les autres recettes

Les recettes issues des produits des services en légère baisse cette année. Voici les recettes correspondant à l'exercice 2025 :

- **Redevances et droits liés au cinéma et spectacles** : 77 126 € ont été perçus en 2025. **Les recettes pour le budget de 2026 s'établiraient à 85 000 €, comme dans le budget 2025, comme moyenne des années précédentes.**
- **Recettes issues de la restauration scolaire** : 85 920 € ont été perçus en 2025. **Il est donc raisonnable de maintenir les recettes de cantine au même niveau que le budget 2025, soit 90 000 €, comme moyenne des années précédentes.**
- **Droits de place qui regroupent les terrasses et les recettes du marché, taxis et sacs déchets verts** : 73 069 € ont été perçus en 2025. **La recette de ce compte serait donc maintenue à 75 000 € pour 2026, comme dans le budget 2025, comme moyenne des années précédentes.**
- **FCTVA en fonctionnement** : 7 834 € ont été perçus en 2025. **Le montant attendu pour 2026 est de 12 344 €.**
- Les **tickets restaurants**, instaurés en juin 2023, représentent en 2025 une participation de la part des agents de 32 508 €. **Le montant à inscrire en 2026 serait de 30 000 €.**

B – L'évolution des dépenses RÉELLES de fonctionnement

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CFU 2025
TOTAL DES DRF (en €)	5 499 557	6 079 191	6 406 681	6 939 763	7 687 955
Évolution des DRF (en %)	+ 4.16%	+ 10.53%	+ 5.38%	+ 8.32%	+ 10.78%

- 2021 : contexte exceptionnel lié à la suite de la crise sanitaire.
- 2022-2023 : contexte inflationniste
- 2024 : coûts énergétiques

Pour rappel, différence entre le prévu 2025 et le réalisé :

	BP 2025	CFU 2025	% différence prévu/réalisé
011 Charges générales	2 246 299,68	1 817 097,91	80,89 %
012 Charges de personnel	4 591 738,54	4 398 100,18	95,78 %
65 Charges de gestion	900 202,00	820 880,75	91,19 %
66 Charges financières	14 1600,28	138 430,66	97,76 %
67 Charges spécifiques	3 000,00	2 056,34	-31.45%
68 Dotations aux provisions	20 000,00	3 490,00	-82.55%

1. Les dépenses à caractère général (011)

Les dépenses à caractère général s'élèvent à 1 817 097,91 € cette année contre 1 756 102,36 € en 2024 et 1 668 532,65 € en 2023. Elles regroupent les dépenses courantes de fonctionnement nécessaires à la vie quotidienne de la commune (papeterie, produits d'entretien, carburant, eau, électricité, gaz, chauffage, contrats de maintenance et d'entretien, assurances, télécommunications, les impôts et taxes, ...)

Les principaux postes concernés par l'augmentation sont : l'alimentation, l'eau, les fournitures diverses (entretien, petit équipement, administratives) mais aussi l'entretien du matériel roulant pour un parc automobile vieillissant, ainsi que la maintenance. L'entretien des terrains ainsi que l'entretien de la voirie.

→ Focus sur les travaux en régie 2025

Ces travaux en régie sont d'un montant total de 43 173,56 € dont 23 344,12 € sont des fournitures et 19 829,44 €, des dépenses de personnel. Ils sont valorisés en investissement.

Programme	Montant
Abribus du boulevard de Gaulle	25 522,82
Électrification Foirail	6 444,43
Aménagement du local PM	14 369,88
La cuisine Hand-Ball	3 512,90
Ganivelles Parc du Tribunal	1 443,88
3 ^{ème} vestiaire au gymnase Camel	3 848,79
Remise en état de l'ancienne Piscine (filtres, peinture, électricité)	11 030,86
TOTAL	43 173,56 €

Dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2026, une diminution du chapitre 011, à hauteur de -5,22 % est prévue étant donné le résultat du compte financier unique 2025.

2. Les dépenses de personnel (012)

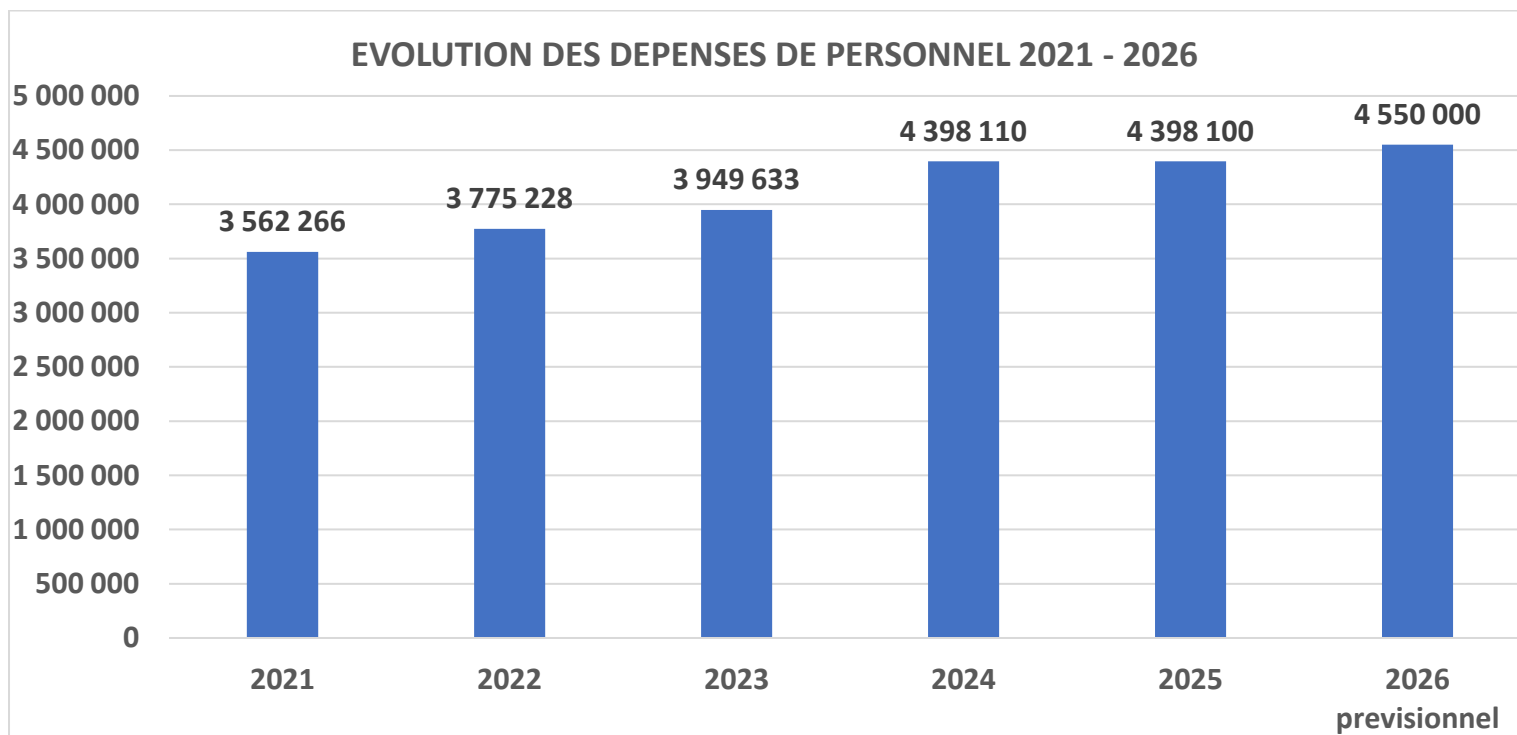
→ Les fonctionnaires

Au 31 décembre 2025, la collectivité compte 85 agents fonctionnaires, soit 83 ETP.

→ Les contractuels

Au 31 décembre 2025, la collectivité compte 30 agents contractuels.

Les dépenses de personnel représentent le 1^{er} poste dans les dépenses de fonctionnement du budget de la commune. La masse salariale atteint 4 398 110 € en 2025.



Pour rappel, **en 2025**, les dépenses de personnel sont restées stables malgré :

- La prise en compte de l'évolution de carrière des agents titulaires
- Les recrutements ponctuels pour remplacement maladie ou indisponibilités notamment.
- Les recrutements d'agents : un médiatrice Micro-Folie, un policier municipal et un directeur général des services
- La mise en place du CIA

→ **À prévoir en 2026 dans ce chapitre 012 :**

- 6 nouveaux agents (DRH-Juriste, 2 PM, chef de projet vie associative, chef de pôle gestion technique du patrimoine, chargé d'accompagnement des commerces).
- **Une réforme du SMIC** : depuis le 1er janvier 2026, le montant horaire brut est passé de 11,88€ à 12,02€, soit de 1801,80€ à 1 823,03€ bruts mensuels sur la base de la durée légale du travail de 35 heures hebdomadaires. Cet ajustement du SMIC a pour objectifs, comme chaque année, de compenser les plus bas salaires de la fonction publique par rapport au SMIC.
- **Une réforme du taux de cotisations CNRACL** : le taux de la cotisation d'assurance vieillesse applicable aux fonctionnaires territoriaux est porté à :
 - 37,65 % au 1er janvier 2026
 - 40,65 % en 2027
 - 43,65 % en 2028
- **Une réforme de la gratification des stagiaires** : la gratification minimale accordée aux stagiaires passe de 4,35 à 4,50 € par heure, soit 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale. L'employeur doit verser au stagiaire une gratification horaire minimale lorsque celui-ci est présent dans l'organisme d'accueil plus de 308 heures au cours de la même année d'enseignement.

Ce chapitre devrait faire l'objet d'une diminution d'environ 1 %.

3 – Les autres dépenses de gestion courante (65)

Ces dépenses s'élèvent à 820 881 € sur cet exercice 2025 contre 734 314 € en 2024 et 657 820 € en 2023.

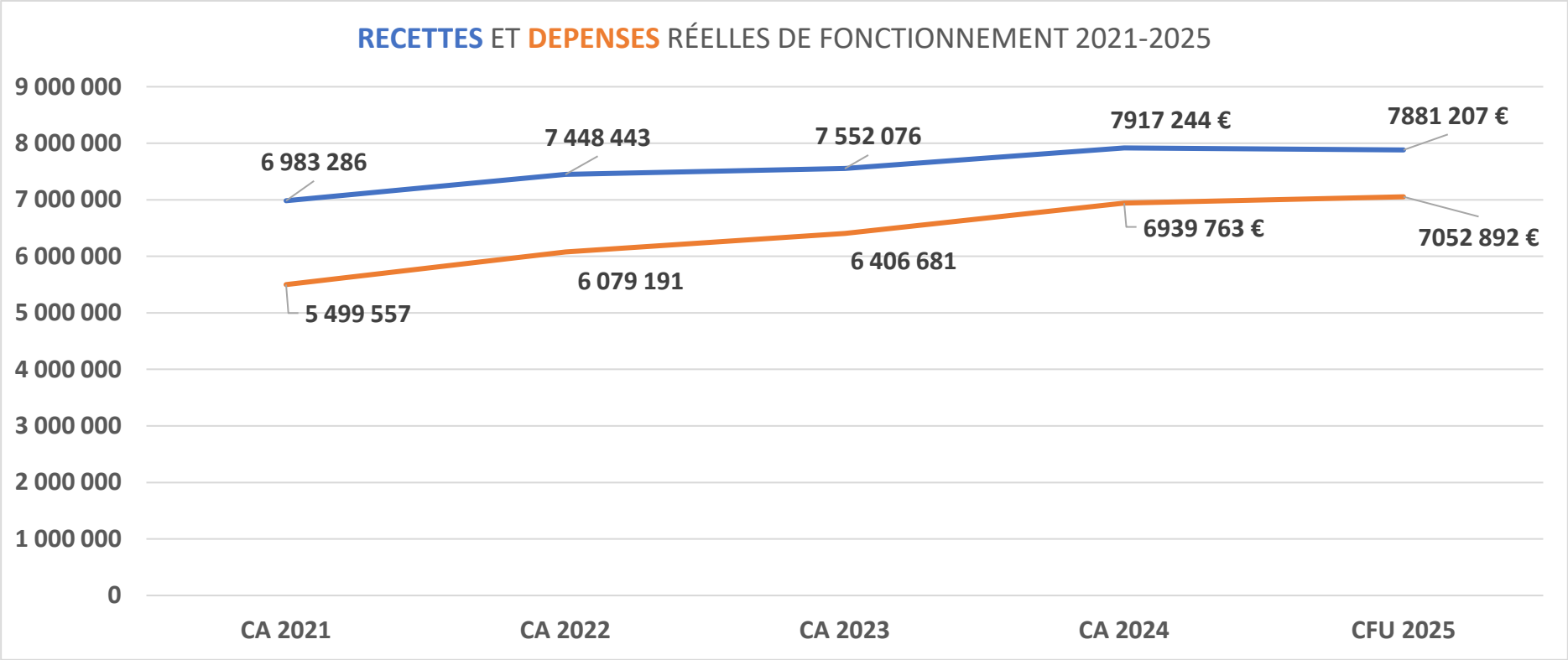
Structure	Opération	Montant TTC
Syndicat mixte PNR	Cotisation statutaire 2025	25 401.00
Département de l'Ariège	Contribution au SDIAU 2025	15 793.00
SDE 09	Intervention éclairage public (Bd Arnaud, Esplanade Mendès France, Cité scolaire)	14 750.00
SDE 09	Cotisation annuelle 2025	10 114.00
TOTAL		66 058.00 €

La collectivité a versé, comme chaque année les subventions de fonctionnement aux associations de la commune pour un montant de 426 398.07 €, montant en augmentation par rapport à 367 976.47 € en 2024 et 2023 (360 212.50 €).

Le CCAS a reçu une subvention d'un montant de 170 000 €.

Pour 2026, le montant serait diminué d'environ 2.29%.

C – Les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement 2021-2025



D – L'autofinancement brut et net

La capacité d'autofinancement (CAF) brute représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

La capacité d'autofinancement (CAF) nette représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible. La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées. Ici les éléments sont retraités avec les calculs du Trésor Public de Saint-Girons.

ANNEES	2021	2022	2023	2024	2025
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT = C	6 983 286	7 448 443	7 552 076	7 917 244	7 881 207
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT = D	5 499 557	6 079 191	6 406 681	6 939 763	7 052 892
CAF BRUTE (C-D)	1 483 729	1 369 252	1 145 395	977 481	828 314
EPARGNE NETTE (CAF NETTE) = CAF BRUTE – Capital de dette	737 508	651 451	411 231	260 064	59 865
Affectation des résultats Excédents à reporter N-1	1 909 679	2 270 051	2 153 505	2 311 897	1 439 092

CONCLUSION

Le résultat de clôture de fonctionnement s'établit à 2 865 243.36 € en 2025 (résultat de l'année et résultat antérieur).

Après couverture du besoin en investissement, l'affectation en fonctionnement pour l'année 2026 est de 1 439 091.87 €

Pour cette année encore, la collectivité a mis tout en œuvre pour maîtriser la section de fonctionnement sans dégrader la qualité de services rendus.

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A – L'évolution des recettes RÉELLES d'investissement

1 – Vue d'ensemble

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CFU 2025 prévisionnel	Evolution 2024/2025
Subventions	320 157	1 062 915	776 949	1 385 742	786 435	- 43.25%
FCTVA	338 240	136 186	335 664	223 056	290 153	+ 30.08%
Autres (notamment la taxe aménagement)	18 641	39 136	22 334	4 215	1 448	- 65.65%
TOTAL des RRI en €	677 038	1 238 237	1 134 947	1 613 013	1 078 036	- 33.17%

Les recettes attendues dépendent principalement du paiement effectif de tous les travaux.

Pour rappel, différence entre le prévu 2025 et le réalisé :

	BP 2025	CFU 2025	% différence prévu/réalisé
10 Dotations	840 707,51 €	844 173,30 €	100,41%
13 subventions	1 308 700,84 €	786 435,10 €	60.09%
16 emprunts	950 000,00 €	950 000,00 €	100,00%
27 Autres immos financières	10 000,00 €	10 000,00 €	100,00%

2 – Les montants de subventions par cofinanceurs

Le tableau ci-dessous récapitule les montants versés par les cofinanceurs de la collectivité en 2025.

Cofinanceur	Montant perçu (en €)	Montant restant à percevoir (en €)
Europe	149 999,99	0,00
État	342 809,70	402 443,80
Région	64 044,81	59 959,00
Département	227 296,60	106 377,52
Autres	2 284,00	5 500,00
TOTAL	786 435,10	574 280,32

La liste ci-dessous récapitule les participations de chaque cofinanceur en 2025.

Cofinanceur	Opérations financées
Europe	LEADER Aménagement Passerelle du Salat : 149 999,99 €
État	FIPD Subvention Sécurité Lédar : 4 333,00 € Fonds Vert 2023 Rénovation Hôtel de Ville Côté Champ de Mars : 19529,70 € DRAC 2023 Tableau Assomption Vierge : 2 284,00 € DETR 2023 Sécurisation Avenue J. Bergès : 2 034,00 € DETR 2023 Sécurisation Rue Villefranche : 4 549,00 € DETR 2023 Espace Multisports Bergès : 138 199,00 € ANS Espace Multisports Bergès : 52 000,00 € DRAC 2024 Etude Façades Château Vicomtes : 8 466,00 € DRAC 2024 Etude Rénovation Orgue : 4 000,00 € DETR 2024 Aménagement Rue de la République : 107 415,00 €
Région	Accessibilité Cinéma Max Linder : 19 481,00 € Extension Gymnase Camel : 15 127,81 € Tableau Assomption Vierge : 1 142,00 € Aménagement Rue de la République : 28 294,00 €
Département	Equipements sportifs : 1 845,00 € Extension Gymnase Camel : 8 000,00 € Sécurisation Rue Villefranche : 23 511,12 € Tableau Assomption Vierge : 1 142,00 € Etude Rénovation Orgue : 2 400,00 € Etude Façades Château Vicomtes : 8 466,00 € Espace Multisports Bergès : 110 250,48 € Aménagement Rue de la République : 71 682,00 €
Autres	Tableau Assomption Vierge : 2 284,00 € (Association Patrimoine en Couserans)

3.- Les RAR 2025

Ils s'élèvent à **574 280.32 €** :

PROJET	MONTANT	COMPTE	OP	FINANCEUR
FDAL 2024 ENERGIE EFFICACITE ENERGETIQUE TRAVAUX CHAUDIERE	14 815,00	1313		DEPARTEMENT
DETR 2025 MENUISERIES BEAUREGARD	8 850,00	13461	12	ETAT
FONDS VERT TRANSITION ECOLOGIQUE TERRITOIRE 2023 ISOLATION HUISERIES MAIRIE COTE CHAMP DE MARS	45 569,30	1321	18	ETAT
ANS 2023 ESPACE SPORTIF BERGES	48 000,00	1321	41	ETAT
ANS 2023 ESPACE SPORTIF BERGES	13 000,00	1321	41	ETAT
DRAC 2024 FACADES CHATEAU DES VICOMTES ETUDE ET MO	10 389,00	1321	39	DRAC
DRAC 2025 RENOVATION FACADES CHATEAU DES VICOMTES	46 870,00	1321	39	DRAC
FDAL 2022 REFECTION ACCESSIBILITE CHATEAU VICOMTES	25 000,00	1323	39	DEPARTEMENT
MONUMENTS HISTORIQUES 2024 ETUDE ET MO RENOVATION MISE EN ACCESSIBILITE CHÂTEAU VICOMTES	10 389,00	1323	39	DEPARTEMENT
DETR 2023 ESPACE SPORTIF BERGES DEMANDE SOLDE ENVOYEE SOUS PREF	61 792,00	13461	41	ETAT
SOUTIEN CONSTRUCTION EQUIPEMENTS SPORTIFS 2024 STREETPARK	22 000,00	1322	41	CONSEIL REGIONAL
SOUTIEN CONSTRUCTION EQUIPEMENTS SPORTIFS 2024 PUMPTRACK	22 000,00	1322	41	CONSEIL REGIONAL
POL TERRITORIALES 2023 AMENAGEMENTS MULTISPORTS ARISTIDE BERGES	19 172,52	1323	41	DEPARTEMENT
DETR 2024 RUE DE LA REPUBLIQUE	42 539,00	13461	42	ETAT
CONTRAT TERRITORIAL PNR 2024 AMENAGEMENT RUE DE LA REPUBLIQUE	12 126,00	1322	42	CONSEIL REGIONAL
CONVENTION TERRITORIALE 2024 AMENAGEMENT RUE DE LA REPUBLIQUE	8 318,00	1323	42	DEPARTEMENT
DETR 2025 TRAVAUX ISOLATION HUISERIES ECOLE SIERES	72 396,00	13461		ETAT
DETR 2025 EGLISE SAINT GIRONS	46 199,00	13461		ETAT
DRAC 2025 STELE ARISTIDE BERGES	5 637,50	1311		DRAC
SUBVENTION DRAC 2025 RESTAURATION TABLEAU ASSOMPTION VIERGE	1 202,00	1321		DRAC
STELE ARISTIDE BERGES ET TABLEAU ASSOMPTION VIERGE	3 833,00	1322		CONSEIL REGIONAL
MONUMENTS HISTORIQUES 2025 STELE ARISTIDE BERGES	6 765,00	1313		DEPARTEMENT
PATRIMOINE MUSEES ARCHEOLOGIE 2024 PHASE CONCEPTION PARCOURS HISTORIQUE	2 400,00	1323		DEPARTEMENT
FDAL 2025 TRAVAUX EGLISE SAINT GIRONS	16 540,00	1323		DEPARTEMENT
MONUMENTS HISTORIQUES 2025 TABLEAU ASSOMPTION VIERGE	751,00	1323		DEPARTEMENT
PATRIMOINE MUSEES ARCHEOLOGIE 2025 PARCOURS PATRIMOINE PHASE 2 MISE EN SERVICE	2 227,00	1323		DEPARTEMENT
SUBVENTION CREATION TUNNEL FOOTBALL	5 500,00	1338		LIGUE FOOTBALL

B – L'évolution des dépenses RÉELLES d'investissement

1 – Vue d'ensemble

La commune a conduit un programme d'investissement sur la période 2021-2025 de 2 072 098,00 € en moyenne par an sur 5 ans.

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CFU 2025	Evolution 2024-2025
Dépenses d'équipement (en €)	951 619	2 253 133	2 579 176	1 845 385	2 731 175	+ 48.00%

Pour rappel, différence entre le prévu 2025 et le réalisé :

	BP 2025	CFU 2025	% différence prévu/réalisé
16 charges financières	857 692,72 €	810 949,49 €	94,55%
20 Immobilisations incorporelles	224 075,87 €	142 745,23 €	63,70%
204 subventions équipements	53 983,00 €	36 821,83 €	68,21%
21 Immobilisations corporelles	1 163 418,88 €	651 720,46 €	56,02%
23 Immobilisations en cours	275 785,13 €	0,00 €	0,00%
23 Immobilisations en cours opérations	2 822 596,90 €	1 899 887,53 €	67,31%
27 Titres immobilisés	1 000,00 €	1 000,00 €	100,00%

2 – Les dépenses d'investissement réalisées en 2025

Pour mémoire, voici les principales dépenses d'investissement réalisées en 2025 :

- Rue de la République : 774 675,95 €
- Espace Multisports Bergès : 1 001 215,51 €
- Rénovation de l'Eclairage Public : 69 188,63 €
- Diverses études : 93 593,80 € (parcours patrimonial, études structures, étude restauration orgue, étude voies départementales traversée d'agglomération, étude réhabilitation ancienne brasserie)
- Subvention façades : 12 372,80 €
- PLU : 32 981,90 €
- Logiciels : 12 372,80 € (PM, suivi subvention et gestion du courrier)
- Terrains : 21 140,88 €
- Nouveau Local PM : 14 400,00 €
- Optimisation Eclairage Leds Gymnase : 15 498,53 €
- Désamiantage + Démolition Bâtiments annexes Foirail : 150 936,01 €
- Réutilisation ancienne piscine : 35 063,42 €
- Tunnel Foot : 18 418,00 €
- Voirie : 49 884,00 €
- Matériel roulant : 35 640,00 € (bouille)
- Signalisation verticale et horizontale : 34 224,49 €
- Mobilier urbain : 23 810,00 €
- Parcours santé Conseil Municipal des Enfants : 33 809,00 €
- Mobilier (14 045,44), matériel informatique (6 9717,60), outillage voirie (5 678,97), téléphonie (4 422,61) matériel microfilies (48 959,00 €)
- Autres : 201 089,00 € (extincteurs, détecteurs de présence, aspirateurs, matériel cantine, matériel PM, barrières, matériel sport)

3 - Les RAR 2025

Comme en recettes, il est à noter que plusieurs projets engagés en 2025 mais non mandatés sont inscrits en restes à réaliser (voir ci-dessous) pour un total de **1 298 884,20 €** :

202	ELABORATION PLU	8 235,00 €	2152	feu tricolore carrefour camel plaisant	2 722,40 €
2031	brasserie st girons	3 600,00 €	21534	Raccordement Enedis	28 269,00 €
2051	LOGICIEL CANVAS CINE	460,80 €	215738	projecteur mural mairie	623,05 €
21318	DESAMIANPAGE	4 056,80 €	2158	video protection	14 583,60 €
21318	DEPLACEMENT COMPTEUR	3 480,00 €	2158	interphone securisation	1 815,60 €
21318	EGLISE ST GIRONS	120 000,00 €	2158	frigo ledar	239,00 €
21318	GRILLE SECURISATION PM	1 860,00 €	2158	digicodes ledar	446,40 €
21318	ALARME PM	2 680,80 €	2158	prefiltres piscine	355,20 €
21318	PORTE PM	16 800,00 €	2158	visiophone ecole henri maurel	1 140,00 €
21318	salle des fêtes beauregard	35 400,00	2158	FONTAINE EAU	3 646,08 €
21318	porte cantine	4 513,62	21621	restauration tableau assumption	3 606,00 €
21318	plaque monuments aux morts	4 800,72 €	21831	imprimante	489,00 €
2138	echafaudage ste	4 200,00 €	21848	meublier pm	689,92 €
2138	stele a berges	27 060,00 €	2185	telephonie mairie	6 807,39 €
2138	bascule pese betail	7 526,77 €	2188	urnes et autres	1 134,00 €
2138	pese betail	2 176,80 €	2313 op 18	txv isolation huisseries côté champ de mars	84 657,62 €
2138	Panneau plan espace multisports	1 600,00 €	2041582 op 36	Eclairage public	64 680,50 €
2138	securisation ecole ledar	4 544,88 €	2313 op 39	Château Vicomtes façades MO et TVX	300 372,80
2138	toles ondulees galvanisees	1 135,00 €	2313 op 41	Création Espace sportif MO + travaux	43417,35
2138	hotel a chats	426,29 €	2315 op 32	Impasse Raouaste	7 128,00
2151	refection trottoires ville	59 762,53 €		txv rene plaisant SP	26 842,08
2152	panneaux patimoine	13 362,00 €		txv compl rene plaisant SP	3 756,00
2152	signalisation verticale	6 941,76 €		Creation Stationnement Lédar	33 109,80
2152	coussins berlinois	11 483,29 €		reprise chemin arial	8 226,00
2152	panneaux signalisation pm	998,76 €		Parking sous prefecture	101 024,40
2152	signalisation horizontale	600,00 €	2315 op 42	Aménagement rue de la République MO + txv	34 099,47
2152	signalisation horizontale et verticale	3 204,00 €	238	travaux sourroque	2 917,72 €
2152	Panneau plan espace multisports	1 176,00 €	238	voirie sous mandat	170 000,00 €

4 – Les principales dépenses d'investissement prévues en 2026

Comme les années précédentes, l'investissement 2026 sera composé d'opérations structurantes et de dépenses récurrentes (renouvellement et entretien des équipements) pour un total évalué à **1 834 262 €**.

- Rénovation du Château des Vicomtes (façades + ascenseur + acquisition)
- Voirie communale (travaux et signalisation horizontale et verticale)
- Voirie sous mandat
- Travaux - Église de Saint-Girons
- Achat de matériel informatique (écoles et mairie)
- Réfection toiture Buffelan et tennis couverts
- Rénovation énergétique Ecole de Sières
- Rénovation Club des Aînés
- Achat d'un camion pour les services techniques
- Rénovation de la cage d'escalier à l'école Henri Maurel
- Achat de structure de jeu à côté de l'école de Lédar
- Achat de matériel divers (mobilier urbain, matériel voirie, cantine, etc...)
- Achat de mobilier (écoles et mairie)
- Versement de subventions façades Saint-Gironnaises
- Réalisation d'études et acquisitions terrains
- Rénovation de l'éclairage Public
- Videoprotection
- Modernisation de la téléphonie Mairie

Les dépenses d'investissement de ce nouvel exercice seront compensées par le FCTVA N-1, qui se situerait cette année à hauteur de 387 375 €, les subventions qui pourraient avoisiner les 35%, l'emprunt et le virement de la section de fonctionnement.

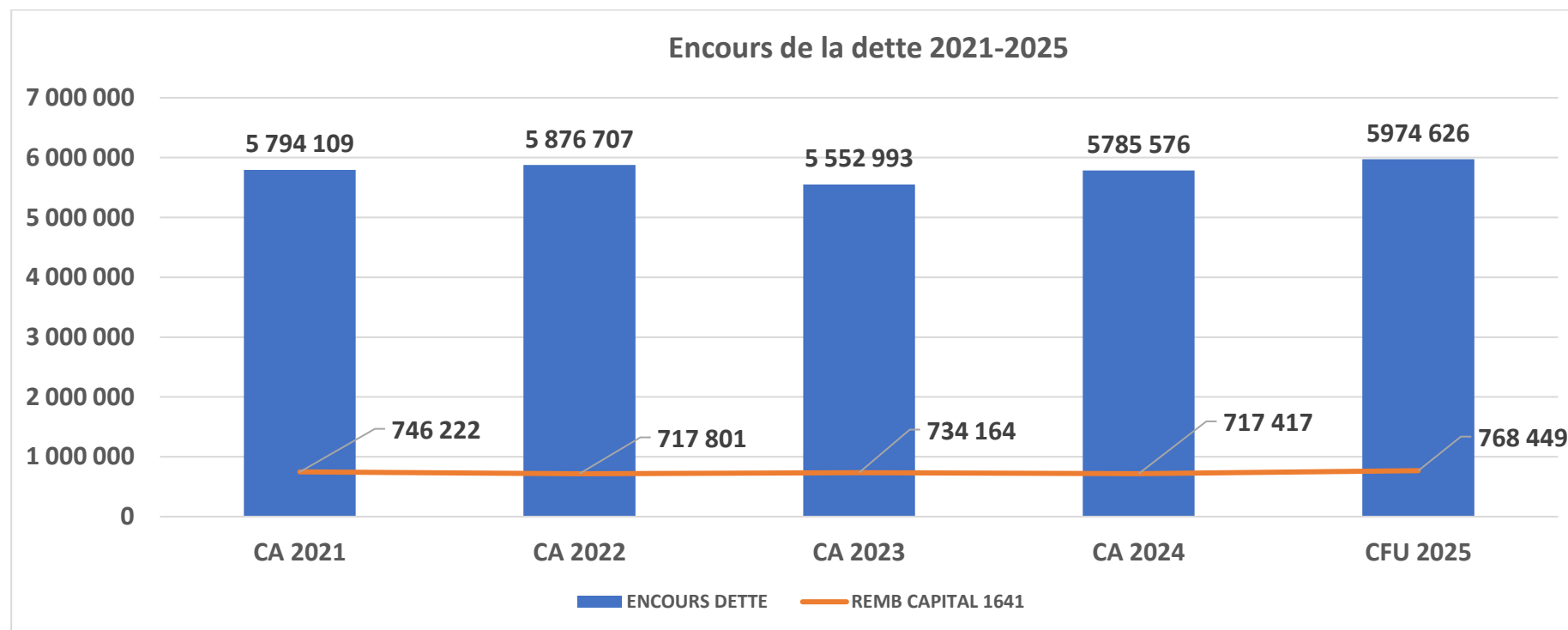
5 – Le plan pluriannuel d'investissement 2027-2032

L'objectif est d'investir environ 1.5 million par an sur la mandature et rappelle que les investissements annuels sur la précédente étaient de 2 millions par an.

III – STRUCTURE ET GESTION DE L'ENCOURS DE DETTE

1 – L'encours de la dette 2021-2025

L'encours de la dette du compte financier unique au 31/12/2025, est de **5 974 626,41 €**. Il reste maîtrisé. L'encours de la dette par habitant s'élève à 876 €.



Pour 2026, un emprunt de **663 000 €** est prévu.

2 – La capacité de désendettement

La capacité de désendettement (encours de dette/ épargne brute), mesurant le nombre d'années d'épargne de gestion (écart entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement) nécessaire pour rembourser l'encours de dette est de **7,21 années**, soit un niveau encore inférieur à la valeur d'alerte de 10 années et de la valeur de danger de 12 années.

3 – Les emprunts réalisés

	2021	2022	2023	2024	2025
Montant	500 000	800 000	400 000	950 000	950 000
Taux	0.85	1.78	4.30	3.28	3.50
Type de taux	Fixe	Fixe	Fixe	Fixe	Fixe

Les montants empruntés maintiennent l'encours de la dette à un niveau relativement constant.

4 – La structure des taux

L'encours de dette est réparti de la façon suivante : **84 % d'emprunts à taux fixe** (21 emprunts) et **16 % d'emprunts à taux variable** (4 emprunts). L'intégralité de cette dette est constituée **d'emprunts sans risque**, classés 1-A au sens de la Charte de Bonne Conduite dite Charte Gissler. Il convient aussi de noter que la commune **n'a pas contracté de prêt toxique**. De plus, les derniers emprunts ont été contractés sur des taux fixes et les emprunts à taux variables les plus récents vont s'éteindre en 2030.

5 – Les emprunts venant à échéance

Les prêts contractés entre 2006 et 2012 viendront à échéance dans les deux prochaines années :

- **3 prêts en 2026** pour lesquels il restera à rembourser **52 734,78 €**
- **1 prêt en 2027** pour lequel il restera à rembourser **125 477,70 €**

**ÉVOLUTION DES RELATIONS
FINANCIÈRES AVEC LA
COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES**

1 - Les attributions de compensations

La communauté de communes a opté pour la libre fixation des attributions de compensation : elles ont été utilisées pour assurer la neutralité financière de l'harmonisation des taux pour les communes, on l'a dit, mais aussi pour assurer la neutralité financière des transferts de compétences.

	2021	2022	2023	2022	2025
En €	989 393	989 393	989 393	989 393	989 393

2 – Les implications financières des transferts de compétences

→ CULTURE

L'évaluation des charges transférées inclut, outre les charges de personnel et charges générales, des charges d'entretien des bâtiments mis à disposition comme la médiathèque et l'école de musique. Dans les faits, l'entretien de ces deux bâtiments a fait l'objet de conventions entre la commune et la CCCP, en 2019 pour ce qui concerne la médiathèque, et depuis 2019 pour ce qui concerne l'école de musique. La communauté de communes a versé à la commune de Saint-Girons 17 393.75 € au titre du remboursement de l'entretien pour son usage de ces deux bâtiments depuis 2019.

→ ENFANCE

Le partage de compétence sur l'enfance acté en 2019 était le suivant : le temps scolaire a été restitué aux communes et les temps péri et extrascolaires ont été transférés à la communauté de communes.

S'agissant des dépenses relatives aux bâtiments, les locaux utilisés pour l'exercice de tous ces services étant majoritairement les écoles, la charge totale a été laissée aux communes moyennant une absence de retenue sur attribution de compensation.

Une évaluation a en revanche été proposée s'agissant des charges générales relatives au fonctionnement du scolaire et du périscolaire, au prorata des dépenses de personnel. La CCCP a versé à la commune de Saint-Girons 29 994 € au titre du remboursement de ces charges depuis 2019.

Depuis 2023 c'est l'association LEC Grand Sud qui a pris le relais.

3 - Le FPIC

Dispositif de péréquation, son montant est versé par la CCCP à ses communes membres, dont la commune de Saint-Girons.

	2021	2022	2023	2024	2025
En €	78 189	65 086	76 578	70 369	66 694